

## **O.C.C.E 84**

Association

**Siège social : 16 chemin du Clos Saint Henry Bât A  
84 000 AVIGNON**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 31/08/2023**

\*\*\*\*\*



Mesdames, Messieurs les Adhérents,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OCCE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association OCCE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant de l'annexe des comptes annuels exposés dans le « Tableau de suivi des fonds dédiés ».

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association OCCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

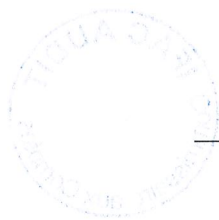
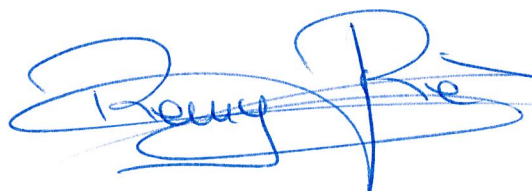
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.  
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.  
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AVIGNON, le 5 février 2024  
Le Commissaire aux comptes  
**IFAC AUDIT,**  
Représenté par **REMY RE**



## BILAN 2022-2023

ACTIF	BILAN OCCE 2022-2023			31/08/2022	PASSIF	31/08/2023	31/08/2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds propres (avant affectation)	140 953	141 253
Terrains	0	0	0	0	Réserves diverses	6 343	6 343
Constructions	78 620	66 170	12 450	14 450	Report à nouveau	2 234 275	2 347 921
Installations et matériels d'activités	889	888	1	179	Résultat de l'association	<b>-166 104</b>	<b>-113 947</b>
Autres immobilisations corporelles	3 356	3 100	256	666	Subventions d'investissement	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	Total	<b>2 215 467</b>	<b>2 381 571</b>
Prêts OCCE	6 500	0	6 500	80	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	Fonds dédiés	37 473	36 250
					Provisions pour risques	0	0
					Provisions pour charges	42 829	39 878
Total	<b>89 365</b>	<b>70 158</b>	<b>19 207</b>	<b>15 374</b>	Total	<b>80 302</b>	<b>76 129</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 318	0	1 318		Avances et acomptes reçus sur commandes e	1 663	
Coopératives et usagers divers				2 324	Emprunts OCCE	0	0
Comptes courants OCCE	5 821	0	5 821	0	Emprunts et dettes assimilées		
Autres créances (dont erreurs débitrices)	5 240	0	5 240	2 034	Fournisseurs	2 000	1 978
Trésorerie	2 276 342	0	2 276 342	8 360	Dettes fiscales et sociales	7 743	4 556
Charges constatées d'avance	0	0	0	2 445 541	Comptes courants OCCE	9	0
					Autres dettes (dont erreurs débitrices)	745	9 400
Total	<b>2 288 722</b>	<b>0</b>	<b>2 288 722</b>		Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 378 087</b>	<b>70 158</b>	<b>2 307 929</b>	<b>2 473 632</b>	Total	<b>12 160</b>	<b>15 933</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>2 307 929</b>	<b>2 473 632</b>

## Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

			France		Exportation		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		FA	1 448,60	FB		FC	1 448,60	1 703,10	
	Production vendue	Biens	FD		FE		FF			
		Services	FG	9 231,17	FH		FI	9 231,17	12 339,14	
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		FJ	10 679,77	FK		FL	10 679,77	14 042,24	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subvention d'exploitation						FO	2 231,00	1 269,00	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)						FP		24 715,22	
	Autres produits (1) (11)						FQ	89 916,32	91 616,49	
	<b>Total des produits d'exploitation (2)</b>						FR	102 827,09	131 642,95	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises						FS	1 702,50	2 007,00	
	Variation de stock						FT	1 005,80	-2 324,10	
	Achats de matières et autres approvisionnements						FU			
	Variation de stock						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	66 892,56	73 305,48	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 964,44	1 865,35	
	Salaires et traitements						FY	37 696,49	30 412,71	
	Charges sociales du personnel (10)						FZ	15 528,70	11 690,59	
	Dotation d'exploitation	Sur immobilisations	- Dotations aux amortissements				GA	2 587,64	2 785,82	
			- Dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	2 950,50	5 118,34
	Autres charges (12)						GE	10 986,58	154 313,85	
	<b>Total des charges d'exploitation (4)</b>						GF	141 315,21	279 175,04	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>							GG	<b>-38 488,12</b>	<b>-147 532,09</b>	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée						GH	462,72	3 319,19	
	Perte supportée ou bénéfice transféré						GI	155 684,20		
Produits financiers	De participations (5)						GJ	26 507,83	27 797,62	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transfert de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
<b>Total des produits financiers</b>						GP	26 507,83	27 797,62		
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
<b>Total des charges financières</b>						GU	0,00			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>							GV	26 507,83	27 797,62	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>							GW	-167 201,77	-116 415,28	



## Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

			Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			-167 201,77	-116 415,28
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA	1 099,28	2 468,35
	Sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7)</b>	HD	1 099,28	2 468,35
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE	1,20	
	Sur opérations en capital	HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7)</b>	HH	1,20	0,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		HI	1 098,08	2 468,35
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		HL	130 896,92	165 228,11
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		HM	297 000,61	279 175,04
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		HN	-166 103,69	-113 946,93
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	199,05	71,49
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1,20	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9		
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC			
(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs



## **O.C.C.E 84**

Association

**Siège social : 16 chemin du Clos Saint Henry Bât A  
84 000 AVIGNON**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023**

\*\*\*\*\*





Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à AVIGNON, le 5 février 2024  
Le Commissaire aux comptes  
**IFAC AUDIT,**  
Représenté par **REMY RE**

